

Hiver 2020

**Professeur : Thierry Petit**

Bureau : DKN 5256

Tél. : 418 656 2131 #11356

[Thierry.Petit@hst.ulaval.ca](mailto:Thierry.Petit@hst.ulaval.ca)

## Objectifs

Au sortir du cours, l'étudiant<sup>1</sup> devra être capable de :

- définir techniquement ce qu'est l'archéologie romaine dans ses principaux aspects : architecture, sculpture, peinture, céramique, etc.
- situer cette production artefactuelle dans le cadre topographique d'un paysage naturel, dans le cadre de la société romaine, à la fois centrale et provinciale, en replaçant les « monuments », notamment figurés, dans une problématique sociologique et/ou idéologique, c'est-à-dire historique, et une périodisation précise.

## Contenu

Le cours abordera les différents aspects de la civilisation matérielle de la Rome antique, selon un plan chronologique, depuis la « Royauté » jusqu'à l'Empire, en passant par la République. Les deux dernières périodes étant beaucoup mieux représentées dans la documentation archéologique, on mettra spécifiquement l'accent sur elles. On insistera sur le contexte sociologique, politique et idéologique dans lequel s'inscrit cette production artefactuelle. En même temps cela permettra d'aborder quelques grands thèmes :

- l'urbanisme et l'architecture à Rome même.
- la ville romaine et ses composantes principales dans les provinces
- plus particulièrement, différentes catégories d'artefacts :
  - . le temple romain, l'amphithéâtre, et autres édifices monumentaux
  - . la statuaire romaine dans son contexte
  - . l'habitat romain et la peinture murale romaine
  - . la céramique italique et ses imitations dans le processus de romanisation

Dans la mesure du possible, chacun de ces thèmes sera envisagé dans différentes zones de l'Empire (Afrique du Nord, Asie, Gaule), en mettant l'accent sur les variantes régionales. En effet, l'environnement technique des populations vivant sous domination romaine est souvent fonction du substrat local. La civilisation romaine est perçue en Occident comme une composante essentielle de son héritage à travers l'architecture romane, de la Renaissance, des époques classique et néo-classique ; on tentera brièvement, en conclusion, d'en établir la nature et la portée.

## Bibliographie

Afin de tirer tout le bénéfice du cours magistral, l'étudiant devra au minimum lire attentivement les ouvrages suivants :

---

<sup>1</sup> Le masculin est ici utilisé à titre épique.

- . N. DE CHAISEMARTIN, *Rome : Paysage urbain et idéologie. Des Scipions à Hadrien (IIe s. av. J.-C. – IIe s. ap. J.-C.)*, Paris, 2003.
- . F.S. KLEINER, *A History of Roman Art*, 2<sup>e</sup> éd. augmentée, Boston, 2010.

Une bibliographie plus détaillée et/ou plus spécifique sera fournie au début de chaque séance.

## Fonctionnement

Le cours comprend une série de présentations magistrales du professeur (3 heures par semaine). Une part importante de l'apprentissage incombe cependant à l'étudiant par la mise à jour de ses notes de cours et l'approfondissement des questions évoquées au cours. Pour ce faire l'étudiant se reportera aux références bibliographiques de chaque cours. Les illustrations présentées au cours seront mises à sa disposition par voie électronique. Il va de soi qu'un travail régulier et soutenu facilitera grandement l'acquisition des notions de base sur lesquelles l'étudiant sera évalué.

## Évaluation

Deux examens et un commentaire oral de document constitueront l'évaluation de ce cours. La répartition proportionnelle des notes se présente comme suit :

- ◆Premier examen (40 %)
- ◆Second examen (40%)
- ◆Commentaire oral d'un document (édifice, artefact ou série d'artefacts) (20%)

Le commentaire oral de document est un travail commun (pour la distinction entre « travail commun » et « travail collectif », voir les articles 9, 24 et 25 du règlement disciplinaire : [https://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement\\_disciplinaire\\_a\\_l\\_intention\\_des\\_etudiants\\_CA-2016-91.pdf](https://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l_intention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf)). Il se fera selon la procédure suivante : les étudiants, par équipe de deux, choisiront un document à commenter dans une liste fournie plusieurs semaines à l'avance. Ils le prépareront par un travail de recherche commun. Le jour de l'examen, ils présenteront leur sujet ensemble oralement devant le professeur. Pour ce faire, ils pourront disposer d'un plan de l'exposé réduit aux titres des parties et des sous-parties, d'une bibliographie et, le cas échéant, d'illustrations (le tout est à remettre au professeur après l'examen). L'ordre de passage sera déterminé au préalable et les étudiants seront convoqués à l'heure prévue.

La somme des trois notes numériques, qui représentera la note finale pour ce cours, sera convertie en une lettre : de A+ à E (11 en tout). La conversion de la note numérique en lettre sera faite proportionnellement à la note numérique moyenne du groupe qui correspondra à B-.

Toutefois le professeur se réserve le droit de moduler la répartition statistique des notes en fonction du niveau général du groupe.

Une note finale ne pourra être attribuée que si tous les examens prévus dans le plan de cours ont été présentés et tous les travaux rendus.

La présence aux examens est obligatoire pour la réussite du cours. Tout aménagement éventuel pour la présentation du travail ou la reprise d'un examen est régi par le texte du *Règlement des études de l'Université Laval*, lequel stipule que « la reprise d'une évaluation est possible pour des motifs sérieux » (maladie, deuil), avec documents justificatifs à l'appui. Ces derniers doivent être remis à et approuvés par l'administration du Département des Sciences historiques.

Compétence langagière

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Politique d'évaluation des études

Politique d'évaluation du français

Politique sur le plagiat

Politique de révision de notes

Évaluation du cours